



COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq du mois de juin à seize heures trente, se sont réunis à la salle polyvalente en séance publique les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mai 2025.

PRESENTS : Patrice ALBANO, Eric BONIFASSI, Paola BOYRON, Antoine CALVIFIORI, Anne HAEMMERLE, Dominique LACOMMARE, France LOMBARD, Gil LUCANI, Christian VACHIER, Patrick VOETGLIN.

PROCURATION : Alexandre MERMET a donné pouvoir à Lucas GUIBERT.

Franck ROUGEAUD a donné pouvoir à Paola BOYRON.

ABSENTS EXCUSES :

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE SECURISATION CONTRE LES EBOULEMENTS ROCHEUX – 327.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.2123-1 et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 déléguant les fonctions du conseil municipal au Maire, notamment l'article 4 permettant au Maire « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres à hauteur de 400 000,00 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu l'obtention par la commune d'une subvention DSIL de 250 000,00 € en date du 6 juillet 2022 caduque au 5 juillet 2025, et d'une subvention FRAT de 96 000,00 € du 17 décembre 2021,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence déposé sur « Marchés Sécurisés », « E-Marchés Publics » et « TPBM » le 4 mars 2025,

Vu les procès-verbaux de la commission des marchés publics en date du 15 mai 2025 et du 27 mai 2025,

Considérant la présentation du projet « Travaux de sécurisation contre les éboulements rocheux » par Monsieur le Maire, par laquelle il expose que 5 entreprises ont répondu et qu'à la date du 15 mai 2025 la Commission a retenu 3 entreprises en appel à négociation,

Vu la réunion du 27 mai 2025 et les réponses des entreprises à la négociation,

Vu que l'entreprise CAN n'a pas fait évoluer son prix et reste la mieux-disante,

Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le



ID : 004-210400768-20250606-SECURISATIO_327-DE

Vu les montants supérieurs à l'enveloppe prévisionnelle pour
€ HT soit 79 620,96 € TTC pour le mieux disant.

Vu les études faune/flore engagées,

Vu les enjeux de sécurité,

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, décide de valider l'avis de la Commission des Marchés Publics du 27 mai 2025, et d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise CAN – Route des Sauvaires – 13 590 MEYREIL pour un montant HT de 396 530,80 € et un montant TTC de 475 836,96 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Entrevaux, le 6 juin 2025.

Le Maire,

Lucas GUIBERT,





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois de juin à seize heures trente, se sont réunis à la mairie en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 28 mai 2025.

PRESENTS : Patrice ALBANO, Eric BONIFASSI, Paola BOYRON, Antoine CALVIFIORI, Anne HAEMMERLE, Dominique LACOMMARE, France LOMBARD, Gil LUCANI, Christian VACHIER, Patrick VOEGTLIN.

PROCURATION : Alexandre MERMET a donné pouvoir à Lucas GUIBERT.
Franck ROUGEAUD a donné pouvoir à Paola BOYRON.

ABSENTS EXCUSES :

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

OBJET : DECISION MODIFICATIVE M57 – 328

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le budget primitif 2025.

Il rappelle également les travaux de la commission des marchés publics pour les travaux de sécurisation des éboulements rocheux et le dépassement par rapport au montant prévisionnel.

Il rappelle également la consolidation de l'emprunt de 194 000 € créant ainsi des dépenses supplémentaires sur les intérêts et le capital.

Il expose qu'une subvention de 20 000 € sur la citadelle a été inscrite en reste à réaliser alors même qu'elle avait été encaissée par erreur en fonctionnement en 2019.

Il expose qu'afin de pouvoir mener à bien ces régularisations il propose de supprimer le programme sur le passage à niveau 744.

Considérant ce qui précède,

Il convient de prévoir la décision modificative suivante :

Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le



ID : 004-210400768-20250606-DELIBERATIO_328-DE

Désignation	Dépenses			
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-8033 : Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	1 793,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 793,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	1 793,84 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Charges financières	0,00 €	1 793,84 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 793,84 €	1 793,84 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-1321-045 : PASSAGE A NIVEAU 744	0,00 €	0,00 €	65 000,00 €	0,00 €
R-1321-085 : SECURISATION CITADELLE	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	116 000,00 €	0,00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	21 187,51 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	21 187,51 €	0,00 €	0,00 €
D-203-089 : SECURISATION POSTE BREC MONUMENT	3 538,47 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	3 538,47 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2116 : Cimetière	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231-045 : PASSAGE A NIVEAU 744	151 126,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231-089 : SECURISATION POSTE BREC MONUMENT	0,00 €	28 476,96 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	151 126,00 €	28 476,96 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	165 664,47 €	49 664,47 €	116 000,00 €	0,00 €
Total Général		-116 000,00 €		-116 000,00 €

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire accepte cette décision modificative.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Entrevaux, le 6 juin 2025.

Le Maire,

Lucas GUIBERT,